

Envoyé en préfecture le 29/10/2020  
Reçu en préfecture le 29/10/2020  
Affiché le   
ID 038-213803778-20201021-2020\_10\_11-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 OCTOBRE 2020**

Nombre de conseillers en Exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 20

L'an deux mil vingt, le 21 du mois d'octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BLANDIN, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Michel BELANTAN, Maude SCHWARZ, Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Jean-Yves BEC, Chrystelle GERLAND, Cécile BOUSQUET, Pascal GUERIN, Rémi SAUVESTRE, Caroline COTTE, Pascale GAUD, Alexandre VERRECHIA, Gabrielle NOBLIA, Grégory LACH, Maëla FREMY, Vincent LE SOURD.  
Cédric MOREL (arrivée à 20h26)

**ABSENTS / EXCUSES** : Jean-François DELDICQUE, Perrine CRETEL,  
Sylviane CRAUSAZ

**POUVOIRS** : Audrey COLLOT, donne pouvoir à Grégory LACH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascale GAUD

**13° Modification des tarifs de concessions cimetièrè  
- Délibération N°2020-10-11**

Michel BELANTAN, Adjoint à l'Aménagement du Cadre de Vie, explique que la proposition des deux tarifs avait pour but de permettre de compléter les concessions du cimetière 2 mais les habitants demandant en priorité une concession dans le cimetière 3, qui est déjà presque complet. Un seul tarif pourrait être proposé :

Actuellement les tarifs sont :

- 153 € pour une concession trentenaires cimetière 2.
- 200 pour une concession trentenaire cimetière 3.
- 306 pour une concession cinquantenaire.
- 441 € pour une case au colombarium pour une durée de 15 ans.
- 691 € pour une case au colombarium pour une durée de 30 ans.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- 200 pour une concession trentenaire cimetière 2 et 3.
- 306 pour une concession cinquantenaire.
- 441 € pour une case au colombarium pour une durée de 15 ans.
- 691 € pour une case au colombarium pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de concessions cimetièrè proposés ci-dessus.

Le Maire,  
